



Assemblée générale ordinaire

Bellerive-sur-Allier, 12 novembre 2017

Rapport moral de l'année 2016

1) Promotion et communication :

① Le bulletin de liaison Bluegrass Times

Rédaction et édition du bulletin quatre fois dans l'année : il est transmis aux adhérents à jour de leur cotisation, par envoi postal de la version papier ou par mail en version numérique.

Personnes ressources : Dominique Guillot et François Robert, avec la contribution ponctuelle ou régulière de divers adhérents à l'association.

Et Jean Lacote pour la diffusion du e-journal, soit environ 80 envois en format numérique et 80 en format papier. La diffusion par mail a fait largement diminuer le coût du journal (impression et affranchissement)

② Le site internet de la FBMA, le forum, la page Facebook

Le site est conçu comme une vitrine du Bluegrass en France, destinée à mettre en avant la vitalité et le renouvellement de la pratique de cette musique. Jean Lacote est l'administrateur.

On y trouve notamment l'accès au forum ainsi que l'agenda des dates. Jean Lacote est administrateur et l'un des modérateurs. C'est un lieu de rencontre, d'échange et de discussion ouvert à tous (adhérents et non adhérents).

Le réseau Facebook : on y trouve l'actualité à chaud, il permet des échanges en temps réel et une très grande facilité pour diffuser photos et vidéos.

2) Organisation d'évènements ou de manifestations

① Les rencontres Spring et Winter de Vichy

Rôle de la FBMA : organisation technique et financière des rencontres et des concerts, promotion et communication, relations avec les partenaires (ville de Vichy, centre Omnisports...).

Personne ressource : Jean-François Tronelle.

La fréquentation du Winter 2016 a été particulièrement exceptionnelle en raison du double effet « 20 ans de la FBMA / week-end de 3 jours ».

Les recettes d'inscriptions (hébergement et restauration) transitent par la FBMA mais sont reversées au centre Omnisports. La FBMA prélève une commission de 0,50 centimes par repas.

À noter que la mairie de Vichy nous met jusqu'à présent à disposition le Théâtre à titre gratuit depuis 2001 pour le concert du samedi, ce forfait gratuit incluant la présence de deux techniciens son/lumière (employés municipaux de la ville de Vichy). Cette situation risque d'évoluer défavorablement à partir de 2018. Si l'accès au site devient payant, (hall, salles, théâtre) la facture s'élèvera à environ 2.200 € (2.900 € si on ajoute le forfait techniciens pour la soirée).

L'hébergement des musiciens qui se produisent le samedi soir sur scène est toujours compris (et donc offert) dans le catering habituel (dîner - nuitée - petit déjeuner). En cas de groupe professionnel, un cachet est attribué. Les autres groupes jouent le plus souvent bénévolement ou à indemnisation très modérée.

Les ateliers (chant, instruments) : ils sont gratuits et proposés bénévolement par des animateurs qui ont l'envie de transmettre. La FBMA offre un repas du soir, une nuit et un petit-déjeuner par musicien.

L'accès à la soirée du samedi pour les adhérents :

Depuis novembre 2015, plutôt que de fixer un tarif pour les adhérents, il leur est demandé une "participation libre de soutien". Cependant, il avait été décidé en AG qu'en cas de venue d'une "tête d'affiche" exceptionnelle, le bureau se réservait de définir ponctuellement un tarif spécifique à ce concert. Cette disposition est maintenue.

La recherche d'autres recettes financières :

Plusieurs pistes ont été étudiées en AG 2017 pour recueillir des fonds en cas de venue exceptionnelle d'un grand nom du Bluegrass international. Les idées validées (mais la liste peut être complétée) sont :

- appel à participation libre auprès des adhérents pour contribuer à financer les frais de déplacements,
- pré-inscription à un workshop payant qui serait animé par ce musicien (versements effectués à l'avance).

Dans tous les cas, l'AG laisse au bureau une certaine latitude pour définir au mieux ces dispositions financières en fonction des opportunités qui se présentent.

Le bureau s'efforcera de communiquer les informations suffisamment à l'avance, afin que la collecte des fonds soit effectuée très en amont dans le but de sécuriser les finances de l'association.

② Le Spring 2018

Compte-tenu des incertitudes sur la gratuité du centre omnisports à partir de 2018, et de la fréquentation moindre du Spring par rapport au Winter, il est envisagé de ne pas organiser de concert le samedi soir ; ce qui diminuerait les coûts et, de plus, simplifierait la logistique pour Jeff.

3) Partenariat sur des manifestations (rencontres régionales, festivals..)

La FBMA n'est pas partenaire de grandes manifestations régionales ou nationales comme les rencontres régionales ou les festivals (La Roche-sur-Foron), mais participe activement à leur promotion (notamment via le forum ou la page FB).

Afin de développer la visibilité de la FBMA sur ces manifestations, la banderole FBMA est déployée sur les lieux de manifestations (sous réserve de l'accord des organisateurs).

Il est également souligné en AG la grande diversité des rencontres régulières en région ainsi que le dynamisme des organisateurs.

Rapport financier pour l'année 2016 :

Nicolas : Présentation des comptes.

Bilan 2016	Dépenses	Recettes
Adhésions 2016		3 065,00
Frais de fonctionnement (timbres, assurance, etc...)	301,20	
The Bluegrass Time (publication et envoi)	1.785,16	
Organisation du Spring	2.606,89	2.815,50
Organisation du Winter	12 656,30	13 862,00
Achat banderole FBMA	44,64	
Résultat : + 2.348,31		

L'association est en bonne santé financière, grâce notamment à la bonne gestion des événements, la participation libre des adhérents pour les concerts, la diminution des coûts du Bluegrass Time. Restons vigilants sur cette bonne gestion et continuons nos efforts dans ce sens.

Au 15/10/2017, le solde du compte est de 6.006,38€, ce qui nous permet d'aborder l'avenir sereinement.

Le point sur les adhésions :

A ce jour, la FBMA compte 160 adhérents à jour de leur cotisation. Le règlement de la cotisation est effectuée à l'année coulante. Il est facile de connaître sa date individuelle de renouvellement d'adhésion en se connectant sur le site de la FBMA / onglet « Mon compte ». En cas d'oubli, Jean Lacote envoie un mail de relance.

